

## PROGRAMME D'ACTIVITÉS

---

# 2021

# 2021

## UNE ANNÉE CHARNIÈRE

*Se projeter sur l'année 2021 est un exercice de modestie et de lucidité. Connaitrons-nous cette année la fin de la crise sanitaire ? Aura-t-elle des impacts importants sur l'aménagement de nos territoires, sur nos économies, nos modes de vie, seront-ils déjà perceptibles ?*

*La crise sanitaire renforce la prise de conscience généralisée des enjeux environnementaux. Les cadres et les références sont en train de bouger. L'année 2021 appelle à se poser deux questions : comment reprendre force et dépasser la crise, et comment se positionner pour poursuivre le chemin ?*

La mission ADS de l'ATIP a été fortement atteinte par la crise en 2020 avec une hausse de 36% de la charge de travail pesant sur les équipes consécutivement au déconfinement de mai. En 2021, le Comité syndical a décidé de soutenir la mission ADS de l'ATIP et la qualité du niveau de service par un renforcement des effectifs. Cela donnera la capacité à la mission de franchir de nouvelles étapes techniques, comme la dématérialisation de l'instruction ADS, et de resserrer les liens de travail avec les communes. L'installation de la nouvelle mission « contrôle des travaux et conformité ADS » pourra aussi redémarrer.

En 2021, émergeront suite aux élections communales, de nouvelles idées de projet en urbanisme et en aménagement. L'ATIP sera présente auprès des nouvelles équipes municipales et communautaires pour répondre à leurs demandes de conseil en y associant en tant que de besoin le réseau d'ingénierie territoriale. Les problématiques de territoire sont toujours multi-thématiques et transversales et nécessitent de faire appel à des intelligences et compétences multiples dès la naissance du projet.

L'ATIP poursuivra également ses formations panorama de l'urbanisme et de l'aménagement conçues tout spécialement pour les élus et agents des services qui découvrent le domaine de l'aménagement du territoire.

Depuis quelques années, les thématiques environnementales et de « réduction de la consommation foncière » sont de plus en plus prégnantes dans les dispositifs de régulation de l'urbanisation. Avec la loi en projet Climat et Résilience, un nouveau pas sera franchi en direction d'un aménagement des territoires orienté vers la reconversion des friches, la construction de la ville sur elle-même et la valorisation des ressources environnementales. Dans le même temps, des réponses seront à apporter aux tensions économiques et sociales, et aux nouvelles attentes en termes de modes de vie et de citoyenneté. Les équipes de l'ATIP se préparent pour accompagner les collectivités et proposer des solutions de projet innovantes et créatives afin de soutenir le développement et l'attractivité des territoires. La qualité d'un projet dépend souvent d'une bonne gouvernance et de bonnes compétences pour entourer la maîtrise d'ouvrage dans son action.

En juin 2021 auront lieu les élections départementale et régionale. Pour nous, en Alsace, ce seront celles de la Collectivité Européenne d'Alsace, qui est devenue membre de l'ATIP à sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les équipes de la gestion des listes électorales et de la paie accompagneront les communes dans l'organisation des scrutins. Elles délivreront également un nouveau service de paie à façon aux collectivités demandeuses.

Avec l'arrivée de nouveaux élus de la CEA, l'ATIP bouclera le renouvellement des collèges du Comité syndical commencé en 2020 suite au scrutin municipal. Ce sera alors le moment d'ouvrir et partager de nouveaux horizons au service des valeurs fondatrices de l'ATIP : l'alliance des territoires, la solidarité territoriale et la proximité. A plus d'un titre, l'année 2021 sera donc une année charnière.

# Accompagnement technique en urbanisme

Après une année électorale en 2020, l'ATIP poursuivra en 2021 les opérations d'accompagnement technique en urbanisme auprès des collectivités en veillant à établir au sein de ses équipes un lien fort entre documents d'urbanisme et application du droit des sols.

Elle développera aussi les thématiques environnementales, foncières et patrimoniales. L'enjeu est de rapprocher les cadres réglementaires de la planification (PLU) de l'aménagement opérationnel, pour une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des projets de territoire. Elle veillera à l'adaptation de ses outils et pratiques aux évolutions législatives et

réglementaires, en particulier à la loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique et aux objectifs de la loi Climat et Résilience et du « zéro artificialisation nette » (ZAN).

Enfin, elle sera fortement mobilisée aux côtés de plusieurs EPCI ayant approuvé un plan local d'urbanisme intercommunal pour les accompagner dans la mise en œuvre et la vie du document.

« Suite aux élections municipales, l'ATIP se prépare au déclenchement d'un nouveau cycle de procédures d'urbanisme. »

# Accompagnement technique en aménagement

L'ATIP viendra en appui des collectivités pour mettre en œuvre leurs projets d'aménagement opérationnel. La réglementation évolue beaucoup dans ce domaine avec la nouvelle doctrine de gestion des eaux pluviales, les nouvelles dispositions en matière d'étude d'impact, l'application de la loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (ASAP) ou encore la traduction des orientations du SRADDET.

L'ATIP entend être force de proposition dans la mise en œuvre de solutions techniques durables et respectueuses de l'environnement naturel. Les nouvelles méthodes de projet

émergent souvent grâce la mise en place de gouvernances de projet adaptées et ouvertes aux partenariats avec les acteurs du territoire. La reconversion des friches et la valorisation des espaces urbanisés sont des domaines en plein développement qui mériteront une attention toute particulière pour préserver la qualité du cadre de vie.

« La reconversion des friches et la valorisation des espaces bâtis sont des domaines d'innovation. »

## CHIFFRES CLÉS

63 dossiers programmés  
toutes opérations confondues

Type d'opérations	Nbr
Élaborations ou révisions générales de PLU communaux	21
Révisions « allégées » de PLU(i)	2
Modifications de PLU(i)	19
Modifications simplifiées de PLU(i)	4
Mises à jour des annexes de PLU(i)	5
Déclarations de projets	4
Accompagnement de CDC pour la mise en œuvre du PLU(i)	2
Élaborations de cartes communales	1
Délimitation du périmètre des abords d'un MH	1
Autres	4
<b>Total</b>	<b>63</b>

## CHIFFRES CLÉS

39 dossiers programmés  
toutes opérations confondues

Territoires	NBR
Territoire NORD	10
Territoire OUEST	9
Territoire SUD	20
<b>Total</b>	<b>39</b>

Type d'opérations	NBR
Fiscalité	2
Projet à vocation d'habitat	12
Projet à vocation d'activité	7
Espaces publics/traverses/supports de déplacement	18
<b>Total</b>	<b>39</b>

# Mission Instruction du Droit des Sols

## CHIFFRE CLÉ

36 %

Depuis le déconfinement de mai 2020, la charge ADS a augmenté de 36% par rapport à l'année de référence, 2018.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la chaîne d'instruction des autorisations d'urbanisme devra pouvoir se faire de façon dématérialisée.

Les pétitionnaires pourront à l'avenir déposer leurs dossiers en ligne. L'année 2021 va donc être consacrée à la création et l'adaptation des outils d'instruction sur Cart@DS, à la création et l'appropriation de nouvelles méthodes d'instruction, en lien avec les outils mis en place par l'État. Ce chantier comporte une bonne part d'évolutions et paramétrages informatiques mais aussi de formations des équipes de l'ATIP et des secrétaires de mairies.

Les communes bénéficieront également de nouvelles séances de formations sur le B.A.BA de l'ADS, favorisant une meilleure prise en main de la mission.

Enfin, l'ATIP reprendra la démarche de collaboration avec les Architectes des Bâtiments de France afin de fluidifier les circuits d'instruction mais aussi d'œuvrer en faveur de la valorisation du patrimoine alsacien et de la maison alsacienne.

## CHIFFRES PRÉVISIONNELS

Secteur ADS	Nbr total de dossiers en 2021	Commune ADS
Antenne ADS de Molsheim	5 520	70
Territoire Nord	9 600	137
Territoire Ouest	6 590	160
Territoire Sud	6 550	95
<b>Total</b>	<b>28 260</b>	<b>462</b>

# Mission Conseil

L'ATIP répond gratuitement à toute demande de conseil ponctuel de ses membres dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement.

En 2021, les nouvelles équipes municipales et communautaires pourront ainsi solliciter l'ATIP pour faire avancer et consolider leurs réflexions vers d'éventuels futurs projets sur leurs territoires.

## ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE LA CEA



### RÉSEAU D'INGÉNIERIE TERRITORIALE

L'ATIP participe aux échanges collectifs au sein du réseau sur les enjeux d'attractivité du territoire alsacien, et sur la contribution de l'ingénierie territoriale alsacienne pour le développement des territoires. Elle intervient en partenariat avec les membres du réseau pour assister les collectivités dans la définition de leurs projets de développement en phase de réflexion amont.

### ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DE LA CEA

Elle apporte un appui aux démarches et plans élaborés par la CEA pour la mise en œuvre de ses politiques publiques. Elle contribue également à la réalisation des projets d'aménagement opérationnel et routiers menés par la CEA. Elle partage ses expertises techniques,

et connaissances au travers d'une veille juridique et technique en urbanisme appliquée notamment au territoire alsacien, de formations ciblées des services, et par la transmission de ses données, de rapports, de cartographies ou tableaux de bord.

### SOLIDARITÉ TERRITORIALE

L'ATIP développe des partenariats avec les services de l'Etat et autres organismes, et gère des outils de partage de connaissances au service des collectivités de la CEA (envoi du montant des Taxes d'aménagement aux communes, des tableaux de bord de l'activités ADS, publication des documents d'urbanisme sur le WEB, etc). Elle expérimente et crée de nouvelles méthodes de travail reproductibles en matière d'urbanisme et d'aménagement aux côtés des collectivités.

« L'ATIP expérimente de nouvelles méthodes reproductibles »

# Mission Information géographique

Durant l'année 2021, l'ATIP va poursuivre la mise à disposition de nouvelles données directement dans son SIG de consultation, Intradeo et par le service de flux. Une nouvelle version de la photographie aérienne constituée de prises de vue datant de l'été 2018 est disponible depuis début d'année. De nouvelles fiches pédagogiques seront produites afin de documenter les données : 18 fiches sont déjà en cours de finalisation dont les fiches sur les risques technologiques (PPRT, ICPE), les risques liés à la défense (Dépôts de munitions, fortifications), la pollution des sols (SIS).

L'ATIP travaillera à la mise en place de partenariats avec d'autres organismes, afin d'obtenir de nouvelles données et de les mettre à disposition des collectivités adhérentes. Les réunions du Club Information Géographique se poursuivront cette année et porteront sur des sujets liés à l'actualité ou sollicités par les membres. Les formations à l'utilisation d'Intradeo reprendront à compter du mois de mars. Au vu de la crise sanitaire, elles seront proposées sous forme de visioconférences ou de sessions en présentiel en groupe restreint.

« L'ATIP partage avec ses membres ses données d'information géographique mais aussi sa connaissance sur leurs significations. »

# Formation des élus locaux et des services

L'ATIP proposera en 2021 des formations d'une ou deux demi-journées à destination des élus et des agents des collectivités, de deux types :

- Des formations socles dans les domaines d'intervention de l'ATIP (application du droit des sols, documents d'urbanisme, opérations d'aménagement, procédures environnementales), et les formations panorama de l'aménagement et de l'urbanisme conçues pour les nouveaux élus. Les sessions qui ont dû être annulées en 2020 à cause du contexte sanitaire sont reprogrammées en 2021, portant

le nombre de sessions prévues à 15. - Des formations « à la carte », dont le contenu est ajusté avec la collectivité demandeuse pour associer apports théoriques et application locale.

Ces sessions seront organisées soit en présentiel, à Strasbourg ou dans les territoires, soit en visio-conférence si les conditions sanitaires l'imposent. Les inscriptions des formations sur le DIF des élus sont prises en charge par l'ATIP. Elles doivent être réalisées deux mois à l'avance.

« Des formations prises en charge par le DIF des élus pour découvrir toutes les facettes de l'aménagement et de l'urbanisme. »

## CHIFFRES CLÉS

2 nouvelles communes viennent de rejoindre les 112 collectivités bénéficiaires de la mission

18 fiches de métadonnées et pédagogiques bientôt disponibles

2 ou 3 réunions du Club IG

# Gestion des listes électorales

Programmées en mars 2021 et reportées aux 13 et 20 juin 2021, les élections départementales et régionales viendront boucler la série d'élections démarrée à l'occasion des élections européennes (2019) puis des élections municipales (2020).

Ces différents scrutins ont permis à la mission Gestion des listes électorales de l'ATIP de confirmer la fiabilité du nouveau logiciel openElec acquis en 2018 et sa bonne articulation avec le Répertoire Electoral Unique (REU), tenu par l'INSEE.

Désormais familiarisées avec l'interface de saisie des mouvements électoraux mise à leur disposition, les collectivités découvriront en 2021 une nouvelle version du logiciel, plus interactive et toujours mieux synchronisée avec le REU.

La mission Gestion des listes électorales explicitera, tout d'abord aux membres du Club Utilisateur, puis à l'ensemble des communes adhérentes, les nouvelles fonctionnalités du logiciel dont l'ergonomie générale restera toutefois inchangée.

« Une modernisation des outils en continu pour améliorer le service aux collectivités. »

# Traitement des paies et des indemnités des élus

Au même titre que le prélèvement à la source en 2019, la DSN (Déclaration Sociale Nominative) sera le projet phare de la mission Paie au cours de l'année 2021.

Obligatoire pour les communautés de communes et les collectivités de plus de 100 agents à compter du 1er janvier 2021, la DSN est une procédure mensuelle dématérialisée qui a vocation à remplacer l'ensemble des déclarations sociales (DADS-U, URSSAF, Pôle Emploi, organismes complémentaires...) auxquelles sont actuellement soumises les collectivités.

Par ailleurs, la mission paie de l'ATIP s'étoffera en 2021 avec un nouveau service de paie à façon, répondant au besoin exprimé par de nombreuses communes d'être soulagées de certaines tâches comme la gestion des absences maladie, la saisie des éléments variables de paie, etc.

## CHIFFRES CLÉS

298 collectivités accompagnées dans le cadre des élections départementales et régionales de juin 2021

10 sessions de formation au logiciel de gestion des listes électorales

## CHIFFRES CLÉS

07 Formatrices

15 Sessions programmées au catalogue

## CHIFFRES CLÉS

9 collectivités pour lesquelles l'ATIP va émettre une DSN en 2021 (6 communautés de communes et 3 communes de plus de 100 agents)

60 collectivités intéressées par le service « paie à façon » (chiffre établi sur la base d'un questionnaire)

10 sessions de formation au logiciel de paie

**STRASBOURG**

• Florence Wiel  
*Directrice*  
Tél : 03 88 76 63 63  
florence.wiel@atip67.fr

• Antoine LAMIC  
*Secrétariat*  
Tél : 03 88 76 67 03

**HAGUENAU**

• Marie-Paule Georgel  
*Responsable territoriale*  
Tél : 03 68 33 87 27  
marie-paule.georgel@atip67.fr

• Lydie Jousseume  
*Secrétariat*  
Tél : 03 68 33 87 20

**SAVERNE**

• Clémentine Albertoni  
*Responsable territoriale*  
Tél : 03 88 76 66 69  
clementine.albertoni@atip67.fr

• Valérie Hoffmann  
*Secrétariat*  
Tél : 03 68 33 87 06

**OBERNAI**

• Paulette Albert  
*Responsable territoriale*  
Tél : 03 88 76 66 77  
paulette.albert@atip67.fr

Corinne Muntz  
*Secrétariat*  
Tél : 03 68 33 85 80

**ANTENNE ADS DE MOLSHEIM**

• Nathalie Nouknaf  
*Responsable territoriale*  
Tél : 03 68 33 85 86  
nathalie.nouknaf@atip67.fr

• Corinne Muntz  
*Secrétariat*  
Tél : 03 68 33 85 80

**GESTION ADMINISTRATIVE  
ET FINANCIÈRE**

• Monique Oechsel  
Tél : 03 88 76 65 63  
monique.oechsel@atip67.fr

**PAIES ET LISTES  
ÉLECTORALES**

• Gildas Mignot  
Tél : 03 88 76 64 50  
gildas.mignot2@atip67.fr

**INFORMATIQUE  
CART@DS**

• Eric Soeder  
Tél : 03 88 76 62 14  
eric.soeder@atip67.fr

**INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE**

• Betty Desjardin  
Tél : 03 88 76 68 07  
betty.desjardin@atip67.fr

**FORMATIONS  
DES ÉLUS ET SERVICES**

• Lydie Jousseume  
Tél : 03 68 33 87 20  
lydie.jousseume@atip67.fr